



Bruno COSTES

Bruno COSTES
Président du Cos

Christian LEVY
Vice-président

Corinne DEL CERRO
Rapporteur

Environnement et responsabilité sociétale

Remise en cause des modèles économiques, transition énergétique, croissance démographique... : le concept de développement durable s'impose.



Anupong - AdobeStock

L'Union européenne a établi des objectifs ambitieux en matière d'économie circulaire, approche systémique incluant recyclage et réutilisation.

Le Cos Environnement et responsabilité sociale couvre les activités de normalisation nécessaires à l'accompagnement des acteurs, publics et privés, leur permettant de mieux intégrer dans leur politique et stratégie les bonnes pratiques environnementales et leur responsabilité sociale, une meilleure application de la réglementation, de contribuer au développement durable, à la lutte contre les dérèglements climatiques et à la prise en compte de l'économie circulaire. L'appréciation, la qualification, voire la vérification standardisée des informations transmises, en *B to B* ou en *B to C*, doivent permettre de donner confiance aux parties prenantes concernées, et faire en sorte qu'elles en aient une perception équivalente. Ces activités contribuent à la fiabilisation des données, informations et autres allégations publiées grâce à des approches et méthodes éprouvées.

Le Cos suit plusieurs thèmes – changement climatique, économie circulaire, responsabilité sociale – qui s'appuient sur le développement d'outils : mesure / métrologie environnementale, management environnemental, information sur la performance sociale et d'éco-efficience (RSE).

Le Cos joue aussi un rôle transversal d'information et de diffusion auprès des autres Cos et de différents secteurs d'activité sur ces thèmes. Il veille à la coordination des outils et méthodes et à leur utilisation la plus appropriée par les secteurs.

Contexte et enjeux

À l'échelle internationale, le développement durable, dans un contexte de mondialisation, de remise en cause des modèles actuels de développement économique, de dérèglements climatiques à maîtriser et de croissance démographique, est un enjeu à relever par toutes les parties prenantes. Cet enjeu fort, global et mobilisateur, doit inciter États, collectivités locales et entreprises à améliorer leur empreinte environnementale. Pour partie, l'action internationale est portée par les démarches volontaires d'entreprises et les échanges internationaux.

La normalisation est essentielle dans la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble



Wantoka79 - AdobeStock

des acteurs. Elle constitue un moyen important permettant de favoriser les échanges, de mieux prendre en compte les chaînes consommateurs/producteurs dans l'industrie et les services dans le monde, de mieux sensibiliser les acteurs à travers une information organisée et cohérente et d'aborder les questions de développement durable et de responsabilité sociale des organisations en soutien des engagements internationaux et européens.

En Europe, la politique de l'Union en matière d'environnement a établi des objectifs ambitieux à propos de :

- la transparence (reporting environnemental et sociétal) ;
- la prise en compte des dérèglements climatiques ;
- l'économie circulaire (approche systémique intégrant utilisation efficace des ressources et recyclage/réutilisation accrus et élargis) ;
- la réduction de l'exposition des populations aux substances dangereuses.

L'Union européenne s'appuie à la fois sur la normalisation pour une mise en œuvre efficace et cohérente au sein du marché unique avec des commandes de normalisation explicites et sur l'expérimentation de nouvelles approches : partenariats européens pour l'innovation appliqués à des sujets environnementaux ou utilisations expérimentales de méthodologies, comme l'initiative Product/ Organization Environmental Footprint. Les travaux à prendre en compte par la normalisation sont de plus en plus systémiques et intersectoriels, ce qui entraîne un besoin accru de coopération et de coordination entre organismes de normalisation et entre secteurs concernés.

La France, de son côté, multiplie les initiatives dans un contexte de crise qui perdure et doit maintenir un haut niveau d'exigences environnementales et sociales pour répondre à ses engagements internationaux, tout en travaillant sur les fondamentaux de sa compétitivité, notamment via le chantier de la transition écologique et de la croissance verte du plan Climat. La normalisation, grâce à son fonctionnement basé sur la recherche du consensus associant l'ensemble des parties prenantes, est susceptible d'apporter une forte contribution pour la mise en œuvre harmonisée des politiques engagées en Europe et en France.

Les orientations stratégiques du Cos sont en cohérence avec la Stratégie française de normalisation 2016-2018.

Changement climatique

Les effets de l'activité humaine sur le changement climatique sont avérés. Cela se traduit par des dérèglements et conditions météorologiques extrêmes susceptibles d'avoir des conséquences sur les activités ou les produits. Dans ce contexte, la réalisation des engagements des États et des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la Conférence Climat de Paris 2015 (COP 21) et de celle de Marrakech (Maroc) (COP 22) doit être prise en compte pour fournir aux parties prenantes engagées dans les programmes de réduction et d'adaptation au changement climatique le cadre normatif approprié.

Économie circulaire

La communication, fin 2015, de la Commission européenne sur l'économie circulaire et les réflexions menées en France par les



Des expérimentations sont menées sur l'empreinte environnementale des produits.

pouvoirs publics confirment la nécessité d'étudier la pertinence de l'outil normatif en la matière. Les travaux menés par le Cos sur la complémentarité entre normalisation et réglementation sur le sujet, les projets de recherche d'Horizon 2020, la prise en compte de l'économie circulaire dans les référentiels normatifs seront valorisés dans les instances européennes et internationales. Le Cos continue à être à l'écoute des comités stratégiques de filières et de leurs besoins en matière d'économie circulaire.

Responsabilité sociétale

En matière de responsabilité sociétale, les efforts demeurent orientés vers le développement d'outils d'aide aux acteurs économiques, notamment les PME-PMI, pour leur permettre de s'approprier et de mettre en

œuvre le concept de responsabilité sociétale, ainsi que la valorisation et promotion des démarches RSE sectorielles s'appuyant sur l'Iso 26000.

En France, les travaux de la Plateforme RSE et le plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE pourront amener le Cos à examiner des pistes de développement. Pour l'Europe, la transposition nationale de la directive sur le reporting RSE doit faire l'objet d'une vigilance particulière, en lien avec la certification et le reporting. La démonstration du caractère responsable des entreprises et organisations se développe dans deux directions complémentaires : les systèmes d'audits complets ou partiels de la chaîne de valeur pour les thématiques éthique, sociale et de santé-sécurité en complément de l'environnement ; le reporting sur la mise en œuvre de la RSE.

À l'échelle internationale, l'approfondissement de certains thèmes de la responsabilité sociétale, qu'il s'agisse d'achats responsables, de santé/sécurité, de conformité (respect du droit et de l'éthique des affaires) ou de gouvernance, ou de déclinaisons sectorielles de la norme (comme pour les produits alimentaires), permet d'aider les acteurs à déployer leur démarche. Ces développements doivent être suivis en lien avec les Cos en charge de ces sujets. Ces sujets peuvent aussi être suivis directement ou via des liaisons avec d'autres Cos par un comité technique mis en place pour la révision de l'Iso 26000.

Mesure/métrologie environnementale

Développer les méthodes de mesure

Côté déchets, plusieurs dossiers sont activement traités : la caractérisation des déchets en lien avec des exigences accrues sur l'efficacité du recyclage, la dépollution et la sécurisation du traitement des déchets dangereux, la sortie de statut de déchet. L'identification de la présence des métaux critiques et des métaux précieux est un axe au service de l'efficacité. Le développement des méthodes de mesure normalisées pour les émissions / pollutions dans l'air, l'eau, le sol constitue le pendant naturel d'une politique publique de préservation et de protection toujours plus approfondie et exigeante.

Parallèlement, la métrologie au sein de matrices solides, qu'il s'agisse de produits ou de déchets, va continuer à se développer compte tenu des enjeux liés aux matières premières secondaires et à la traçabilité des substances dans les articles.

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2017

FD X 30-438	Déchets – guide de bonnes pratiques pour les reconnaissances géologiques, hydrogéologiques et géotechniques de sites d'installation de stockage de déchets
NF X 43-055	Air ambiant – métrologie appliquée au mesurage des polluants atmosphériques gazeux – prélèvement d'air ambiant et mise en œuvre des gaz d'étalonnage
NF EN 15267-4	Qualité de l'air – certification des systèmes de mesurage automatisés – partie 4 : spécifications de performance et modes opératoires d'essai des systèmes de mesurage automatisés pour le mesurage périodique des émissions de sources fixes
NF EN Iso 11272	Qualité du sol – détermination de la masse volumique apparente sèche (révision de la NF EN Iso datant de mai 2014)
NF Iso 18400-204	Qualité du sol – échantillonnage – partie 204 : lignes directrices pour l'échantillonnage des gaz du sol
NF Iso 10815	Vibrations mécaniques – mesurage des vibrations produites à l'intérieur des tunnels ferroviaires par le passage des trains
NF Iso 20283-5	Vibrations mécaniques – mesurage des vibrations à bord des navires – partie 5 : lignes directrices pour le mesurage, l'évaluation et l'établissement de rapports des vibrations affectant l'habitabilité à bord des navires de commerce et des paquebots
NF Iso 14034	Management environnemental – vérification des technologies environnementales (ETV)
NF Iso 13165-3	Qualité de l'eau – radium 226 – partie 3 : méthode d'essai par coprécipitation et spectrométrie gamma

Répondre aux besoins de nouvelles méthodes sur les substances réglementées

Le Cos continue à soutenir le développement de travaux européens ou internationaux pour les substances réglementées dans les articles (article au sens du règlement Reach, c'est-à-dire un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique), notamment à travers les travaux du groupe de coordination créé en 2017 pour suivre ce sujet. Les travaux vont porter sur l'identification et la traçabilité des substances dans les articles, les méthodes alternatives d'évaluation – comment répondre au besoin croissant de développement de ces méthodes, actuellement traitées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) –, le lien avec la problématique des fiches de données de sécurité (FDS), le management des substances (substances chimiques et matériaux dangereux...) et la communication des informations au sein des chaînes d'approvisionnement, les valeurs toxicologiques de référence...

À noter : dans le cadre de l'économie circulaire, la problématique de la métrologie des substances s'applique aussi aux déchets.

Mesure de l'intensité carbone

Le Cos accorde une attention particulière au suivi de la mesure de l'intensité carbone, qui relie la croissance aux émissions de CO₂ des produits en lien avec les possibles développements réglementaires sur le changement climatique.

Management environnemental

Accompagner la mise en œuvre des nouvelles normes de système de management environnemental

Le Cos accompagne la mise en œuvre des nouvelles normes de système de management environnemental Iso 14001 et Iso 14004, notamment vis-à-vis des PME. L'intégration des nouvelles

thématiques, écoconception, évaluation de la performance environnementale, prise en compte de la chaîne de valeur, de même que l'articulation entre l'Iso 14001 et le règlement européen de Système de management environnemental et d'audit (Emas) et l'intégration/liens avec les autres systèmes de management existants (qualité...) ou émergents (énergie, développement durable...) sont des sujets à porter auprès des parties prenantes.

Intégration et déclinaison sectorielle des normes

Actuellement, deux approches se développent en matière de normes horizontales (applicables à tous les secteurs). Pour aider à leur appropriation, les secteurs ont besoin de développer des déclinaisons sectorielles, alors que des acteurs ont besoin d'une intégration de ces mêmes normes horizontales pour faciliter leur mise en œuvre dans leur organisation. Le Cos doit démarrer une réflexion quant à la question des normes sectorielles déclinées de normes horizontales alors que la tendance est à l'intégration des normes.

Information sur les performances sociétales et d'éco-efficience (RSE)

Harmoniser les empreintes sociétales et d'éco-efficience

L'approche cycle de vie appliquée au produit comme au site constitue un axe fort d'évolution de l'approche européenne en matière d'empreintes environnementales. Le Cos se

doit d'être vigilant sur la préservation des acquis normatifs (famille des Iso 14040 et 14025) et la prise en compte des initiatives au sein (et en dehors) de la normalisation : normes sectorielles développées et expérimentation européenne sur l'empreinte produit (Product Environment Footprint [PEF]). Le développement d'indicateurs cohérents, fiables, pertinents et communs entre les secteurs est un enjeu clé.

La réflexion sur la façon optimale de s'organiser afin de structurer de façon harmonisée démarches horizontales et démarches sectorielles (contours et modalités de calcul d'une empreinte) et de partager les éléments communs va se poursuivre.

Le programme européen (PEF/EOF) fait encore l'objet d'une attention particulière.

L'attention du Cos se porte aussi sur les allégations de durabilité au sens de développement durable. (Il ne s'agit pas ici de la durabilité définie comme la durée de vie d'un produit.)

Développer la communication environnementale et sociétale

Certains aspects de la communication environnementale sont de plus en plus souvent liés à la communication de données dans les rapports de responsabilité sociétale. Il convient aujourd'hui d'harmoniser les modalités de communication, en matière de contenu et de forme, des données environnementales et sociétales, vis-à-vis des parties prenantes récipiendaires. Dans ce cadre, le Cos va mener une

Il convient d'harmoniser les modalités de communication, en matière de contenu et de forme, des données présentées dans les rapports RSE.



Bachofoto - AdobeStock

Vege - AdobeStock



Le Cos assure des missions transverses : par exemple, promouvoir l'intégration de la dimension sociale et environnementale dans les stratégies des autres secteurs.

réflexion prospective sur la biodiversité. La cohérence doit aussi être assurée tout au long du cycle de vie des produits, en particulier dans le cadre de la transition produit-déchet-produit, dans la perspective d'un renforcement de l'économie circulaire.

Rôle transverse du Cos
Intégrer la dimension environnementale et de responsabilité sociale dans les stratégies des autres secteurs

Le Cos joue un rôle transverse d'information et de diffusion afin de promouvoir l'intégration de la dimension environnementale et de responsabilité sociale dans les stratégies des autres secteurs. En fonction de leurs besoins, le Cos est à leur disposition pour échanger et débattre des thèmes utiles pour leurs activités, relayer certaines initiatives réglementaires et leur fournir informations et documents sur lesquels s'appuyer. Il peut les alerter sur les sujets transversaux qui les concernent.

Améliorer la gouvernance de la normalisation en matière d'environnement

Le Cos réaffirme son rôle de coordination quant à la cohérence et la gouvernance pour les sujets transverses dans l'environnement et la responsabilité sociale qu'il convient aussi d'assurer vis-à-vis des différents organismes européens et internationaux (Cen, Cenelec, Iso et IEC, Etsi, UIT). L'élaboration de normes horizontales pour différents secteurs répond à un objectif d'efficacité et de cohérence d'ensemble. Le rôle des commissions de normalisation rattachées au Cos Environnement et responsabilité sociale sur les normes horizontales fera l'objet d'une attention particulière et mérite d'être souligné. Un effort particulier doit permettre de promouvoir et améliorer la présence de la France en Europe et à l'international.

La normalisation en appui de la réglementation

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification du droit de l'environnement, de la feuille de route de la conférence environnementale 2016 et des derniers développements réglementaires européens, la normalisation constitue un outil pertinent en appui à la réglementation. Le Cos suit particulièrement les projets de demandes de normalisation de la Commission européenne traitant de sujets environnementaux et de responsabilité sociale et se tient à la disposition des autorités publiques comme force de proposition. ●

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2018

XP X 30-036	Développement durable – responsabilité sociale – intégration de la démarche de responsabilité sociale basée sur l'Iso 26000 dans un système de management
NF X 30-205	Systèmes de management environnemental – guide pour la mise en place par étapes d'un système de management environnemental
NF X 31-620-1, 2, 3, 4	Qualité du sol – prestations de services relatives aux sites et sols pollués – partie 1 : exigences générales Partie 2 : exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle Partie 3 : exigences dans le domaine des prestations d'ingénierie des travaux de réhabilitation Partie 4 : exigences dans le domaine des prestations d'exécution des travaux de réhabilitation
NF X 43-050	Qualité de l'air – détermination de la concentration en fibre d'amiante par microscopie électronique à transmission – méthode indirecte
NF EN Iso 9698	Qualité de l'eau – tritium – méthode d'essai par comptage des scintillations en milieu liquide
NF EN Iso 10704	Qualité de l'eau – activités alpha globale et bêta globale – méthode d'essai par dépôt d'une source fine
NF EN Iso 14064-1	Gaz à effet de serre – partie 1 : spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre
NF Iso 14080	Gestion des gaz à effet de serre et activités associées : cadre et principes des méthodologies applicables aux mesures en faveur du climat
NF Iso 16079-1	Surveillance et diagnostic d'état des éoliennes de production d'électricité – partie 1 : lignes directrices générales
NF Iso 19040-1, 2, 3	Qualité de l'eau – détermination du potentiel œstrogénique de l'eau et des eaux résiduaires – partie 1 : essai d'œstrogénicité sur levures (<i>Saccharomyces cerevisiae</i>) Partie 2 : essai d'œstrogénicité sur levures (<i>A-YES, Arxula adenivorans</i>) Partie 3 : essai <i>in vitro</i> sur cellules humaines avec gène rapporteur